

national représentatif de 2 013 Canadiens s'est prononcé pour des changements en faveur des personnes handicapées. Les personnes interrogées étaient invitées à indiquer leur degré d'adhésion à des mesures législatives visant à donner l'égalité d'accès ou à introduire une action positive au niveau de l'administration publique et du secteur privé à l'égard des handicapés physiques ou mentaux, ainsi que des autochtones, des minorités visibles et des femmes. C'est à l'égard des handicapés physiques que les Canadiens sont les plus favorables à une loi sur l'égalité d'accès. En effet, 90 p. 100 d'entre eux souhaitent des mesures de soutien applicables tant au secteur public que privé. Ce chiffre est de 84 p. 100 en ce qui concerne les mesures pour les femmes, de 79 p. 100 dans le cas des autochtones, de 79 p. 100 dans le cas des handicapés mentaux et de 72 p. 100 dans celui des minorités visibles. Non seulement les Canadiens sont-ils favorables à une action positive imposée par la loi, ils acceptent également d'y consacrer des dépenses. Par exemple, 70 p. 100 des Canadiens approuveraient un relèvement d'impôt de 50 \$, s'il était nécessaire pour l'intégration des transports publics.

Il reste, cependant, un certain nombre de pièces du puzzle à mettre en place. Si l'on veut convaincre d'agir les décideurs à tous les niveaux de l'État et du secteur privé, le meilleur argument sera que les avantages découlant de l'intégration économique l'emportent sur le coût économique de l'immobilisme. Des mesures, telles que les crédits d'impôt pour personnes handicapées, l'assurance-invalidité et l'octroi de prestations sociales pour couvrir les frais liés à l'invalidité, seront coûteuses. Il importe, ainsi que nous l'a dit M. Robert McInnes, du Conseil canadien de la réadaptation et du travail (CCRT), que les pouvoirs publics réalisent que «l'investissement initial peut rapporter des avantages financiers à long terme».

En cette période où l'État cherche à limiter ses dépenses, nous sommes surpris que les ministères et organismes fédéraux canadiens, de même que les organisations de personnes handicapées, n'aient pas abordé ces problèmes sous l'angle de l'intérêt économique. À défaut de saisir ces réalités, on est obligé de s'interroger sur la pertinence et l'efficacité des politiques, programmes et activités envisagés pour l'avenir. Il est déplorable, par exemple, que l'étude démographique récente menée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'ait pas englobé des analyses spécifiques intéressant les personnes handicapées, lesquelles constituent pourtant 13 p. 100 de la population canadienne! Étant donné les prévisions qui annoncent une pénurie future de main-d'oeuvre, nous sommes surpris de l'absence d'estimations, mêmes grossières, des coûts et avantages de l'intégration économique telle que nous l'avons définie dans ce rapport. En réponse à *Obstacles*, des études furent réalisées concernant le projet de pension nationale d'invalidité, lesquelles auraient dû apporter quelques indications à cet égard, mais ces données n'ont pas été rendues publiques.